



Formations sanitaires et sociales

Bénéficiez d'une bourse pendant vos études

Réussissez votre parcours de formation dans le secteur sanitaire ou social.
Bénéficiez d'une bourse via la plateforme « **Ma bourse sanitaire ou sociale** ».

Une plateforme dédiée

<https://ma-bourse-sanitaire-ou-sociale.iledefrance.fr>

La Région Île-de-France accompagne les élèves et les étudiants des formations sanitaires ou sociales dans la réussite de leur parcours.

La bourse d'étude est attribuée sur critères sociaux, sans condition d'âge, et constitue un complément de revenu.

→ **Cette bourse n'est pas cumulaire avec celle du CROUS.**

Estimez le montant de votre bourse, en fonction de votre situation grâce au simulateur **« Ma bourse sanitaire ou sociale »**

→ **La simulation est indicative et ne vaut pas attribution.**

- 1 Créez votre compte sur la plateforme
- 2 Complétez votre demande en ligne
- 3 Déposez les pièces justificatives directement dans votre espace personnel.





Qui peut bénéficier d'une bourse ?

Les étudiants inscrits dans une des formations suivantes dispensées en Île-de-France dans les organismes autorisés ou agréés.

Formations sanitaires

Aide-soignant • Ambulancier
• Auxiliaire de puériculture
• Ergothérapeute • Infirmier
• Infirmier puériculteur
• Manipulateur d'électroradiologie médicale • Masseur-kinésithérapeute
• Pédicure-podologue
• Psychomotricien • Sage-femme
• Technicien de laboratoire médical.

Formations sociales

Accompagnant éducatif et social
• Assistant de service social
• Conseiller en économie sociale et familiale • Educateur de jeunes enfants • Educateur spécialisé
• Educateur technique spécialisé
• Moniteur-éducateur • Technicien de l'intervention sociale et familiale.

IMPORTANT

Vérifiez auprès de votre établissement si votre formation est éligible à la bourse.

D'autres aides régionales

Vous avez obtenu une mention très bien à votre baccalauréat en juin de l'année en cours ?

→ **Vous pouvez bénéficier de l'aide au mérite de la Région d'un montant de 1000€.**

PLUS D'INFORMATIONS

www.iledefrance.fr/aide-au-merite

CONTACT

aideaumerite@iledefrance.fr

Vous avez moins de 25 ans et cherchez un job étudiant pendant votre formation ?

→ **Vous pouvez postuler pour un emploi étudiant mentor financé par la Région.**

PLUS D'INFORMATIONS

<https://emploisetudiantsmentors.smartidf.services>



Avez-vous pensé au financement de votre formation ?

Pour réussir votre parcours de formation, vous devez vous assurer, au préalable, que votre formation pourra être financée pendant toute sa durée.

Selon votre statut et votre situation, une prise en charge peut vous être proposée :

- **si vous êtes en poursuite d'études**, la Région peut prendre en charge le coût de votre formation.
- **si vous êtes demandeur d'emploi**, inscrit dans une agence France Travail, la Région peut prendre en charge le coût de votre formation. Vous bénéficiez alors du statut de stagiaire de la formation professionnelle continue.
- **si vous êtes salarié**, vous pouvez bénéficier d'un financement de votre employeur, dans le cadre de la promotion professionnelle. Vous pouvez déclencher votre Compte personnel de formation (CPF)

→ **Rapprochez-vous de votre établissement pour en savoir plus sur les financements mobilisables pour votre formation.**



Vous êtes en formation post-bac

Étudiant de l'enseignement supérieur :

→ **Vous devez vous acquitter de la CVEC, contribution de vie étudiante et de campus, auprès du Crous :**
<https://cvec.etudiant.gouv.fr>

La notification de votre bourse régionale vous permet de faire valoir votre statut de boursier des formations sanitaires et sociales auprès du Crous (exonération ou remboursement).

ATTENTION!

Étudiant des formations sanitaires et sociales, vous relevez de la bourse de la Région Île-de-France, et non de celle du Crous. Cependant vous pouvez bénéficier des services du Crous pour toute question complémentaire de logement, santé, restauration ou si vous rencontrez d'autres difficultés : les assistantes sociales du Crous sont à ce titre à votre écoute. Rendez-vous sur les sites suivants selon votre académie de rattachement : www.crous-paris.fr, www.crous-versailles.fr, www.crous-creteil.fr, pour trouver toutes les informations.



Contacts

Formulaire de contact :

- <https://ma-bourse-sanitaire-ou-sociale.iledefrance.fr>

Selon votre situation, une prise en charge peut vous être proposée :

- **Des conseillers vous répondent au 01 53 85 53 85**

Plus d'informations sur les bourses :

- www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/les-bourses-des-formations-sanitaires-et-sociales

Plus d'informations sur les formations sanitaires et sociales :

- www.iledefrance.fr/morienter-etudier-me-former/etudiants-en-formations-sanitaires-et-sociales



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)
 [iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)
 [iledefrance](https://www.instagram.com/iledefrance)

